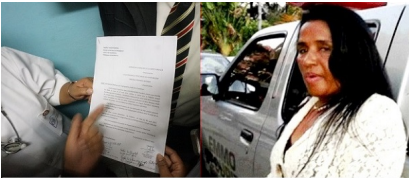


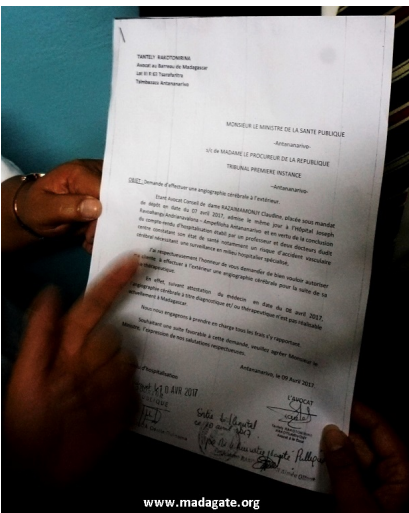
Claudine Razaimamonjy. Evasion en 4 jours et adieu pour toujours

Lundi, 10 Avril 2017 17:40 - Mis à jour Mercredi, 12 Avril 2017 01:47



Document: [Razaimamonjy - Communiqué - Exercice 2014](#) www.madagate.org

Année	Montant	Montant	Montant	Montant
2014	10 000 000 000	10 000 000 000	10 000 000 000	10 000 000 000
2015	10 000 000 000	10 000 000 000	10 000 000 000	10 000 000 000
2016	10 000 000 000	10 000 000 000	10 000 000 000	10 000 000 000
2017	10 000 000 000	10 000 000 000	10 000 000 000	10 000 000 000



Je pense que vous pouvez lire sans difficulté

Claudine Razaimamonjy. Evasion en 4 jours et adieu pour toujours

Lundi, 10 Avril 2017 17:40 - Mis à jour Mercredi, 12 Avril 2017 01:47

Une seule feuille suffit et Claudine Razaimamonjy disparaît de l'hôpital où elle a bien joué son rôle d'agonisante. **Mandat de dépôt: 07 avril 2017; attestation du médecin: 08 avril 2017; demande d'évacuation sanitaire: 09 avril 2017**

;

passage chez le procureur de la république

près le tribunal de première instance d'Antananarivo (alors que l'affaire est purement criminelle) -dame

[Razafimelisoa Balisma Odette](#)

, championne du flagrant délit d'annonce de ville-morte-:

10 avril 2017

;

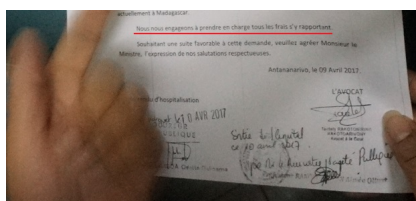
sortie de l'hôpital à l'heure des sorcières

, signée P.O. par une dame Aimée du ministère de la Santé publique:

10 avril 2017

. Tout cela tient en une seule feuille de papier A4 ci-dessus. Chapeau! Tout cela a un nom: complicité au plus haut niveau de l'actuelle île bananière dénommée Madagascar.

Il est de plus en plus clair que Madagascar n'est ni une république, ni une démocratie pas plus qu'un État de droit. Quant à la bonne gouvernance, dans cette IVème république du Hery vaovao, elle fait partie des contes et légendes de Madagascar. Je ne prendrai même pas la peine de transcrire la demande de l'avocat de Claudine Razaimamonjy, de toute façon c'est lisible. Je dirais seulement qu'il lui a donc fallu 4 jours, à partir de la date de mandat de dépôt, pour réussir l'évasion qui ne dit pas son nom d'une créature connue dans la Grande île pour s'octroyer de manière illégale des marchés publics. Ce, depuis avant même la période de Transition.



Énième fait accompli au détriment du peuple malgache donc, de la part du régime Hvm/Rajaonarimampianina. Mais ce que tout le monde oublie ou ignore, c'est ceci: dans la demande ci-dessus, si l'avocat Tantely Rakotonirina Rakotoarivony écrit noir sur blanc « *nous nous engageons à prendre en charge tous les frais s'y afférents* » (et ce sont les fonds qui manquent le moins...), par contre, on ne voit nulle part

« **nous nous engageons à ramener à Madagascar l'inculpée, dès que son état de santé le permettra**

».

Quant à la destination, c'est le mystère des sorcières de Salem...

Cela signifie que Claudine Razaimamonjy suivra la trace de Bekasy Johnfrince, le trafiquant de bois de rose

« **extrait** »

de la prison d'Antanimora et qui s'est envolé à l'île Maurice -où il n'est nul besoin de visa d'entrée- pour disparaître complètement dans la nature. L'État de droit exigerait que l'on gèle tous ses avoirs et que l'on mette sous scellés ses biens. Hélas, nous sommes dans un pays qui n'en est même pas un, à partir du moment où le peuple lui-même n'a aucune réaction face à ces actes innommables.



Bekasy. [Cliquez ici](#)

Étrangement, c'est au moment où je termine cet article que j'apprends que le Procureur général de la Cour d'Appel d'Antananarivo, [Jacques Randrianasolo](#), a révélé qu'il y avait eu DEUX IST (Interdiction de sortie du territoire) à l'encontre de Dame Claudine: la première depuis le 29 novembre 2016 et la seconde qu'il a signé le vendredi 07 avril 2017. Par ailleurs, elle n'a jamais daigné répondre aux convocations du Bianco.

